

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 AVRIL 2025

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 mars 2025
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt État des revenus et des dépenses - Mars 2025
 - 6.2 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2025
 - 6.3 Transferts budgétaires du mois de Mars 2025
 - 6.4 Répartition des fonctions de greffier et de trésorier
 - 6.5 Déploiement Portail Citoyen V+
 - 6.6 Embauche de préposés à l'entretien des plantations, des parcs et des espaces verts - Période estivale de 2025
 - 6.7 Projet École- Promesse bilatérale de cession et acquisition
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Aucun
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet Cyrénité phase I - Approbation
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Décret de travaux de réfection de la cour du garage municipal et du plateau sportif
 - 9.2 Mandat de rinçage unidirectionnel, d'inspection et analyse des bornes fontaines et vannes
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Projet de modification de la politique de remboursement de frais de non-résident - activités sportives et camps de jour
 - 10.2 Spectacle d'humour au golf - Vente des billets
 - 10.3 Défi des trotteurs - Tarifs d'inscription
- 11 DEMANDES ADRESSÉES AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 CORRESPONDANCES
 - 13.1 Dépôt - Correspondances adressées à la Municipalité et au conseil municipal - Mars 2025
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 8 avril 2025 à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, ;

Est également présent :

Nancy Corriveau, Directrice générale, greffière

Absence motivée:

2025-04-117 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-119 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 mars 2025

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt État des revenus et des dépenses - Mars 2025

2025-04-120 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2025

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mars 2025 au montant de 200 297.95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-121 Transferts budgétaires du mois de Mars 2025

01. Considérant la note de service de Mme Josianne Boyer, directrice des finances, faisant état des transferts budgétaires du mois de mars 2025 au montant de 1 378 \$;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les transferts budgétaires du mois de mars 2025 d'un montant total de 1 378 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-122 Répartition des fonctions de greffier et de trésorier

01. Considérant que les municipalités régies par le Code municipal devaient auparavant nommer un « greffier-trésorier », puisqu'il leur était impossible de désigner distinctement un « greffier » et un « trésorier » ;

02. Considérant que le projet de loi 79, adopté le 18 mars 2025, permet désormais au conseil municipal de nommer, par résolution, un greffier et un trésorier, auquel cas il doit répartir entre ces personnes les devoirs et pouvoirs inhérents à la charge de greffier-trésorier ;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retirer les devoirs et pouvoirs inhérents à la charge de trésorier à Madame Nancy Corriveau, par conséquent son titre devient Directrice générale, greffière;

D'attribuer les devoirs et pouvoirs inhérents à la charge de trésorier à Madame Josianne Boyer et par conséquent son titre devient Trésorière;

D'autoriser l'inscription de Madame Josianne Boyer à l'association de son choix entre l'ADMQ et la COMAQ .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-123 Déploiement Portail Citoyen V+

01. Considérant le désir du conseil de proposer une formule plus dynamique d'informations pour le citoyen;

02. Considérant la proposition de Modellium d'un portail citoyen répondant directement à ce besoin;

03. Considérant que ce produit permet aux citoyens de retrouver toute l'information cruciale en un seul et même point;

04. Considérant la possibilité d'acquérir des modules séparément et de les jumeler au module principal le portail citoyen;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de Modellium et d'autoriser l'acquisition du module principal portail citoyen V+ ainsi que l'application mobile et le module des permis pour un montant de 12 487.43\$ taxes incluses la première année et un montant de 10 647.83\$ taxes incluses les années subséquentes (4) incluant le rabais additionnel de 10% avec un engagement de 5 ans pour une dépense totale de 55 078.75\$ taxes incluses;

D'acheminer le bon de commande et une copie de la résolution au fournisseur de services;

De procéder à la publication du contrat sur le SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-124 Embauche de préposés à l'entretien des plantations, des parcs et des espaces verts - Période estivale de 2025

01. Considérant l'offre d'emploi OE-2025-02, publiée par la Municipalité afin de combler les postes des préposés à l'entretien des plantations, des parcs et des espaces verts pour la période estivale de l'année 2025;

02. Considérant que les personnes embauchées exécuteront des travaux d'aménagement paysager à la Municipalité et collaboreront à l'entretien des gazons, des parcs et des aménagements paysagers;

03. Considérant les candidatures reçues par la Municipalité pour les postes à combler;

04. Considérant la résolution no 2025-03-092 confirmant l'embauche de M. Edward W Schultze et de Mme Mila Landry ;

05. Considérant que M. Edward W. Schultze a avisé la Municipalité qu'il n'est plus disponible et a refusé l'emploi ;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
De prendre acte du refus d'emploi de Monsieur Edward W. Schultz :

D'autoriser l'embauche de Madame Maeva Landry pour la période du 29 juin au 23 août 2025 à titre de préposée à l'entretien des plantations, des parcs et des espaces verts, au taux horaire de 20\$, pour un maximum de 240 heures de travail ;

D'autoriser l'embauche de Monsieur Sylvain Grégoire pour la période du 4 mai au 20 septembre 2025 à titre de préposé à l'entretien des plantations, des parcs et des espaces verts, au taux horaire de 20\$, pour un maximum de 600 heures de travail ;

De préciser les conditions d'embauche de Madame Mila Landry, à savoir : au taux horaire de 20\$, pour la période du 6 juillet au 30 août 2025, pour un maximum de 240 heures de travail;

D'autoriser Madame Nancy Corriveau, directrice générale à signer les ententes de travail avec les personnes embauchées, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, selon les conditions précédemment énumérées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-125 Projet École- Promesse bilatérale de cession et acquisition

Considérant que le Centre de service scolaire des Grandes Seigneuries projette de construire une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, afin de répondre aux besoins grandissants de la population du territoire;

Considérant la planification des besoins d'espace approuvée par le ministre de l'Éducation et prenant effet au mois de mars 2024, obligeant la Municipalité à céder un immeuble au Centre de Service scolaire dans les deux années suivant la prise d'effet de cette planification;

Considérant que les démarches amorcées pour l'acquisition du lot 6 406 967 et d'une partie du lot 6 440 618 auprès de deux propriétaires privés dans le but de les céder au Centre de

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

service scolaire des Grandes Seigneuries, lequel souhaite les acquérir aux fins de ce projet ;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Monsieur Jean-Marie Mercier, maire et Madame Nancy Corriveau, Directrice-générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la promesse bilatérale de cession et d'acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

2025-04-126 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Projet Cyrénité phase I - Approbation

01. Considérant une demande de PIIA visant l'immeuble sis sur le lot 6 670 647 dans la zone R-205 portant sur la construction de deux immeubles de vingt-quatre logements, avec stationnements souterrains et extérieurs ainsi qu'un aménagement extérieur complet;

02.Considérant que l'étude de gestion des matières résiduelles mettant en perspective les voies de circulation qui permettent les déplacements des camions en toute sécurité pour les conducteurs et les résidents;

03.Considérant que le plan présente des espaces de stationnement plus élevés que la norme exigée;

04.Considérant que l'architecture offre du rythme avec des décrochés et des matériaux différents qui apportent de la texture au visuel;

05. Considérant que tous les logements sont munis d'espaces extérieurs avec terrasses pour les résidents du rez-de-chaussée et balcons, pour les résidents des étages supérieurs;

06. Considérant que des espaces communs extérieurs, comme un jardin communautaire et des tables;

07. Considérant que le projet entier propose une performance énergétique de 20%;

08. Considérant que l'offre d'habitation est variée et correspond à la vision de densification de la municipalité;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver, sur recommandation du CCU, le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'immeuble sis sur le lot 6 670 647 portant sur un développement résidentiel de deux immeubles de vingt-quatre logements;

De transmettre au requérant une copie de la présente résolution au promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2025-04-127 Décret de travaux de réfection de la cour du garage municipal et du plateau sportif

01. Considérant que la cour du garage municipal et le plateau sportif nécessitent des travaux de réfection afin d'assurer leur fonctionnalité et leur sécurité ;

02. Considérant que ces travaux permettront l'aménagement d'un terrain de basketball et l'amélioration des infrastructures municipales ;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation des travaux suivants:

- Défaire l'abri à sel
- Ajout d'un nouvel abri à sel: 39 499 \$

- Défaire la clôture existante
- Déplacement de la clôture: 6 500 \$
- Défaire le revêtement de la cour
- Pose de deux avaloirs et niveler le terrain: 16 815 \$
- Remplacement de feuilles de tôle sur l'Hôtel de Ville: 836,78 \$
- Déplacement de la bombonne de propane: appel de service 69,95 \$
- Défaire les deux cabanons
- Vente du conteneur
- Achat d'un nouveau conteneur: 3 044,14 \$
- Déplacement des blocs de ciment pour la création de casiers de rangement pour le matériel (sable, terre, gravier, etc.)
- Peinture de la surface du plateau sportif: 7500 \$

Au montant total de 122 788,28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-128 Mandat de rinçage unidirectionnel, d'inspection et analyse des bornes fontaines et vannes

01. Considérant que le rinçage unidirectionnel fait partie des activités normales de l'entretien d'un réseau d'aqueduc et des recommandations du MAMH;

02. Considérant que le plan de rinçage unidirectionnel établi en 2020 étant toujours valide a été transmis au fournisseur;

03. Considérant que l'inspection et l'analyse des bornes fontaines et des vannes font partie d'une saine gestion de nos infrastructures;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat de rinçage unidirectionnel, d'inspection et analyse des bornes fontaines et vannes pour l'année 2025 à l'entreprise Hydra spec pour un montant total de 3 467 \$ taxes non incluses.

De transmettre à l'entreprise une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2025-04-129 Projet de modification de la politique de remboursement de frais de non-résident - activités sportives et camps de jour

01. Considérant que la politique relative au remboursement des frais de non-résidents - activités sportives et camps de jour a été adoptée pour la première fois lors de la séance du 14 janvier;

02. Considérant qu'il y a lieu de modifier la dite politique de manière à bonifier les sommes remboursées pour l'inscriptions des camps de jour;

03. Considérant le remboursement de 140\$ par enfant pour les inscriptions à l'école de golf Jean-Pierre Corriveau et bonification de 45\$ par semaine de remboursement des frais de non-résidents pour les inscriptions d'enfants de 12 ans et moins à des camps de jour;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique de remboursement des frais de non-résidents modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2025-04-130 Spectacle d'humour au golf - Vente des billets

01. Considérant que le spectacle d'humour avec Sam Arsenault doit se dérouler le 30 mai prochain au Club de golf de Napierville;

02. Considérant que les frais sont de 5748.75\$ taxes incluses;

03. Considérant que le Club de golf désire aider à la vente des billets en étant un point de vente;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la vente des billets au coût de 38\$ à l'hôtel de ville ainsi qu'au Club de golf;

D'autoriser l'application d'un rabais de 10\$ aux citoyens, avec preuve de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-131 Défi des trotteurs - Tarifs d'inscription

01. Considérant la tenue du Défi des Trotteurs le 7 juin 2025;

02. Considérant qu'il y a lieu d'établir la tarification pour la participation à l'événement;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les tarifs suivants pour la participation au Défi des Trotteurs:

-Parcours de 5 Km et 10 KM

Adulte: 20\$

Étudiant: 15\$

-Parcours animé (course à obstacles): gratuit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

CORRESPONDANCES

Dépôt - Correspondances adressées à la Municipalité et au conseil municipal - Mars 2025

Résolutions de Napierville :

Réso.2025-03-087 Activité de cabane à sucre – Érablière Meunier

Réso.2025-03-094 SSI Embauche de deux pompiers recrues

Réso. 2025-03-095 Caserne de pompiers remplacement de fenêtres

Lettre de la ministre Laforest concernant la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (projet de loi no 57)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2025-04-132 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h25.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

NANCY CORRIVEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIE MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ordinaire
TENUE LE mardi 8 avril 2025 à 20h (ARTICLE 142 DU C.M.)**

Conformément à l’article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2025 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le _____

Jean-Marie Mercier,
Maire